

# AIDE-SOIGNANT DIPLOME D'ÉTAT

## FORMATION

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- L'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne.
- Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.
- L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de la vie quotidienne, contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.
- L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier.



**86** élèves en cursus complet  
**35** élèves en cursus partiel



**10 mois**  
de formation



**86 %**  
en emploi à 12 mois\*



**94 %**  
de réussite\*\*



**100 %**  
taux de satisfaction\*

### ORGANISATION DE LA FORMATION

- Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (140 heures)
- Module 2 : L'état clinique d'une personne (70 heures)
- Module 3 : Les soins (175 heures)
- Module 4 : Ergonomie (35 heures)
- Module 5 : Relation - Communication (70 heures)
- Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers (35 heures)
- Module 7 : Transmission des informations (35 heures)
- Module 8 : Organisation du travail (35 heures)

### SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Secteur hospitalier privé ou public
- Secteur extra-hospitalier

### ÉVALUATION ET OBTENTION DU DIPLOME

Chaque module fait l'objet d'une validation. L'obtention du Diplôme d'État Aide-Soignant résulte de la validation des 8 modules. Possibilité d'allègement de formation et accès au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) pour les personnes titulaires de certains diplômes ou titres. Il est possible d'obtenir le Diplôme d'État d'Aide-Soignant en validant certains modules et stages :

- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture,
- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale,
- Diplôme d'État d'Ambulancier,
- Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social
- Titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles.

### PROMOTION

- Infirmier

## ACCÈS À LA FORMATION

### DURÉE DE LA FORMATION

**10** mois (**41** semaines) soit :

**1 435** heures de formation :

- **595** heures d'enseignement théorique
- **840** heures de stage

### CONDITIONS D'ADMISSION

EN ATTENTE DE REFORME

[www.ecole-rockefeller.com](http://www.ecole-rockefeller.com)



## CONTACT

04 78 76 52 29